



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur Charles Soucy Madame Ariane Lévesque	conseiller district n° 1 conseillère district n° 2 et mairesse suppléante
	Monsieur Marc Portelance Monsieur Simon Pelletier Monsieur Benoît Thibault Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 3 conseiller district n° 4 conseiller district n° 5 conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
<u>Sont aussi présentes :</u>	Madame Josée Latour Mme Hélène Lemonde	trésorière greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Ariane Lévesque.

1.- Ouverture

18-12-336

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit en reportant à une date ultérieure le point 6.5 « Aide financière au Centre de plein air de La Haute-Gaspésie ».

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

18-12-337

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-12-338

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Métiers d'un jour

Quinze étudiants de l'École Gabriel-Le Courtois et du Centre Champagnat ont participé à l'activité des « Métiers d'un jour » le 23 novembre dernier. Une présentation de l'organisation municipale et de ses infrastructures a occupé la première partie. Par la suite, ils ont accompagné leur « guide » pour découvrir le métier choisi : maire, directeur général, technicien en génie civil, comptable agréé, inspecteur en bâtiment, mécanicien, opérateur de camion, pompier, responsable des activités aquatiques et des gymnases, technicien en son et éclairage, et même journaliste et animateur de radio. L'activité a été grandement appréciée par tous les participants.

4.2 Parade de Noël

La parade de Noël a eu lieu le dimanche 2 décembre en après-midi dans la rue du Ruisseau. Un grand succès encore cette année, nous estimons qu'environ 500 personnes étaient présentes pour voir défiler les différents personnages et les chars allégoriques. La mairesse suppléante adresse un gros merci à madame Cathy Breton, initiatrice de l'activité, au comité organisateur et à tous les participants.

4.3 Maison de la culture

Le conseiller Charles Soucy invite la population à venir à la Maison de la culture essayer et inscrire sa préférence pour l'un des quatre modèles de fauteuil pour la future salle de spectacle de 250 places.

5.- Administration

5.1 Dépôt du registre relatif aux dons reçus par les élus en 2018

La greffière n'a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, supérieur à 200 \$, reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée.

5.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., C. E-2.2), les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, soit celles de M. Simon Deschênes, M. Charles Soucy, Mme Ariane Lévesque, M. Marc Portelance, M. Simon Pelletier, M. Benoît Thibault et M. Jacques Létourneau.

5.3 Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite conserver le calendrier prévu à son Règlement n° 07-675 portant sur les jours et heure des séances ordinaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les séances

ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2019, se tiennent à 20 heures, aux dates suivantes: lundi 14 janvier, lundi 4 février, lundi 4 mars, lundi 1^{er} avril, lundi 6 mai, lundi 3 juin, mardi 2 juillet, mardi 3 septembre, lundi 7 octobre, lundi 4 novembre et lundi 2 décembre. Il n'y aura pas de séance ordinaire au mois d'août.

ADOPTÉE

- 18-12-341 5.4 Autorisation d'un appel d'offres pour vente de matériel excédentaire
- CONSIDÉRANT la liste de matériel usagé excédentaire du Service des travaux publics dont copie est déposée au dossier de la présente séance.
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres pour la vente de matériel excédentaire du Service des travaux publics

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2018

Les états financiers au 31 octobre 2018 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 18-12-342 6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, au 31 octobre 2018, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 18-12-343 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 30 novembre 2018, pour un total de 910 075,85 \$, soit:

- payés, chèques n^{os} 28560 à 28618, pour un montant de 695 565,36 \$,
- à payer, chèques nos 28619 à 28732 pour un montant de 214 510,49 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

- 18-12-344 6.4 Approbation du budget 2018 de l'OMH révisé en date du 25 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve le budget 2018 de l'OMH révisé en date du 25 octobre 2018 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 69 113 \$.

ADOPTÉE

6.5 Aide financière au Centre de plein air de La Haute-Gaspésie

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-12-345

6.6 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- 200 \$ au Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Monts pour la parade de Noël du 2 décembre dernier.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 novembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 6 novembre 2018, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

8.- Règlements

18-12-346

8.1 Adoption du Règlement 18-879 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-879 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 22 novembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-879, modifiant le Plan d'urbanisme 04-626, soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

18-12-347

8.2 Adoption du Second projet de Règlement 18-880 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.17 et création de la zone M.140 à même la zone Rb.25 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Second projet de Règlement 18-880, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.17 et création de la zone M.140 à même la zone Rb.25 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été tenue le 22 novembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de 18-880, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.17 et création de la zone M.140 à même la zone Rb.25 », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

8.3 Avis de motion du Règlement 18-881 amendant l'Annexe « G » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

Avis de motion est donné par le conseiller Marc Portelance qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-881 amendant l'Annexe « G » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-12-348

8.4 Adoption du Projet de Règlement 18-881 amendant l'Annexe « G » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-881 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-881, amendant l'Annexe « G » du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.5 Avis de motion du Règlement 18-882 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

Avis de motion est donné par le conseiller Benoît Thibault qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-882 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-12-349

8.6 Adoption du Projet de Règlement 18-882 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-882 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-882, modifiant le Plan d'urbanisme 04-626, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

- 8.7 Avis de motion du Règlement 18-883 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.138 – agrandissement de la zone M.3 à même une partie de la zone Ra.25 »

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Pelletier qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-883 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.138 – agrandissement de la zone M.3 à même une partie de la zone Ra.25 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-12-350

- 8.8 Adoption du Premier projet de Règlement 18-883 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.138 – agrandissement de la zone M.3 à même une partie de la zone Ra.25 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Premier projet de Règlement 18-883, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.138 – agrandissement de la zone M.3 à même une partie de la zone Ra.25 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU :

Que soit adopté, par les présentes, le Premier projet de Règlement 18-883 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.138 – agrandissement de la zone M.3 à même une partie de la zone Ra.25 ».

Que l'assemblée de consultation publique, prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit tenue le 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

- 8.9 Avis de motion d'un règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2019

Avis de motion est donné par le conseiller Marc Portelance qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2019. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté, soit le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures.

9.- Travaux publics

18-12-351

9.1 Amendement de la résolution 18-10-277 intitulée « Aide financière au comité d'entretien hivernal de la route Soucy »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la résolution 18-10-277 pour autoriser une aide financière de 6 500 \$, au lieu de 5 000 \$, au Comité d'entretien de la route Soucy pour l'hiver 2018-2019.

ADOPTÉE

18-12-352

9.2 Désinfection de l'eau potable – autorisation de paiement no 1 et no 2 à Construction LFG inc.

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-257 acceptant la soumission de Construction LFG inc., au montant de 771 592 \$ plus les taxes, pour le remplacement des équipements de chloration de l'eau potable, la construction d'un nouveau poste d'échantillonnage de l'eau potable.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 1 de Stantec au montant de 15 240,14 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 2 de Stantec au montant de 118 843,81 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les paiements suivants à Construction LFG :

- paiement n° 1 au montant de 17 522,35 \$ incluant les taxes,
- paiement n° 2 au montant de 136 640,67 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

18-12-353

9.3 Achat de 2 appareils respiratoires – station de pompage avec point d'injection de chlore

CONSIDÉRANT que l'eau de l'aqueduc municipal sera chlorée avec un gaz sous pression et qu'il est nécessaire que des équipements de protection soient disponibles en cas de fuite.

CONSIDÉRANT que ces équipements doivent être compatibles avec ceux du Service d'incendie.

CONSIDÉRANT la soumission de Services Techniques Incendies Provincial inc. pour deux appareils respiratoires Deltair au coût unitaire de 7 500 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de deux appareils respiratoires Deltair, au coût de 15 000 \$ plus taxes, soit 17 246,25 \$ incluant les taxes, pour les stations de pompage avec point d'injection de chlore. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

18-12-354

10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture - autorisation de paiement à Mario Brien – facture 25111801

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la

soumission de Mario Brien, au prix de 79 056,81 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 25111801 de Mario Brien inc. au montant de 3 250 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.4.4 de Planigram au montant de 3 736,68 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 3 736,68 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

18-12-355

10.2 Autorisation d'achat d'une motoneige pour le centre de plein air

CONSIDÉRANT que, suite à une inspection mécanique, la motoneige du centre de plein air doit être remplacée.

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir une motoneige usagée de type hors-piste, mieux adaptée à l'usage d'un centre de ski, chez Sport BG à New-Richmond, au coût de 4 500 \$.

CONSIDÉRANT que le contremaître aux opérations, M. Carol Demers, a les compétences nécessaires pour effectuer l'évaluation mécanique de cette motoneige.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise M. Carol Demers à effectuer l'achat d'une motoneige usagée, de type hors-piste, pour le centre de plein air, pour une somme de 4 500 \$ plus taxes, et ce, conditionnellement à une inspection mécanique favorable de sa part. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Madame la mairesse suppléante répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-12-356

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

ARIANE LÉVESQUE
MAIRESSE SUPPLÉANTE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl